

cent pour cent

BASSE-NORMANDIE

44 000 emplois salariés liés au tourisme en Normandie



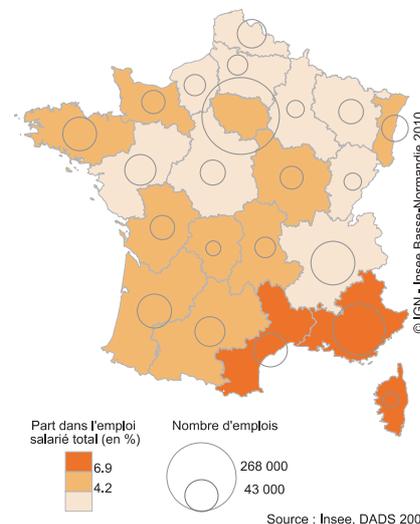
REPÈRES

- Sur l'ensemble de la Normandie, plus de 44 000 emplois salariés sont générés par le tourisme en 2007. Ils représentent 4 % de l'emploi salarié total.
- L'hôtellerie et la restauration sont les secteurs où l'emploi salarié touristique induit est le plus fort : ils représentent à eux seuls près de 20 000 emplois.
- La saisonnalité estivale de l'emploi salarié lié au tourisme est très marquée dans le Calvados et la Manche. Elle est aussi très importante dans les super et hypermarchés.
- Plus de la moitié des saisonniers du tourisme sont âgés de moins de 26 ans.
- Proportionnellement les femmes occupant des emplois de saisonniers gagnent moins que leurs collègues masculins (-7,7 %).

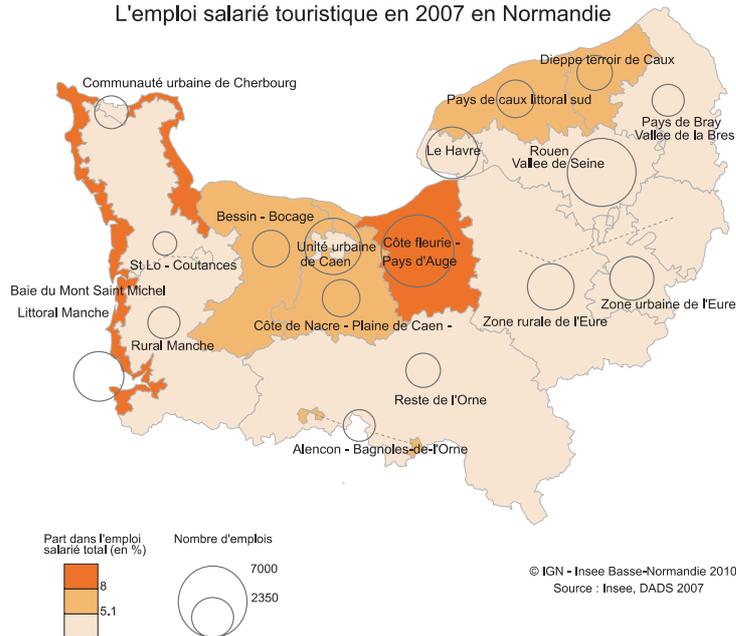
L'espace composé des deux régions Haute et Basse Normandie présente différentes formes de spécificités touristiques, au premier rang desquelles ses 611 km de côtes. En bord de mer comme dans l'espace rural, les résidences secondaires attirent des populations qui engendrent un besoin de services variable selon la saison, auquel s'ajoutent ceux liés à la fréquentation touristique des sites naturels, grandes agglomérations, musées, manifestations, lieux de récréation ou de mémoire. Le regain démographique observé dans certaines zones, en partie lié à l'installation de nouveaux arrivants, souligne par ailleurs l'enjeu que constitue l'attractivité de la région au travers de son offre touristique et de loisirs. Dans un contexte de repli de l'emploi, notamment industriel, le développement d'activités liées à l'économie résidentielle et touristique constitue donc un objectif pour les instances publiques en charge des schémas régionaux du tourisme. Cette étude s'efforce donc d'évaluer, au sein de l'emploi salarié régional, la proportion de ceux liés à la fréquentation touristique et saisonnière, tout en évoquant les caractéristiques des salariés les occupant.

En 2007, la fréquentation touristique induit en moyenne en Normandie (Haute et Basse) plus de 44 000 emplois salariés sur l'année. Au regard de ces emplois, ce territoire se classe au 7^e rang entre les régions Languedoc-Roussillon (50 850) et Midi-Pyrénées (40 250), mais loin derrière l'Ile-de-France (268 000).

L'emploi salarié touristique en 2007



L'emploi salarié touristique en 2007 en Normandie



Baie du Mont-Saint-Michel - littoral Manche (8,0 %). Elle est en revanche très faible pour celle de Rouen - Vallée de Seine (2,5 %), en raison du nombre important de salariés travaillant sur ce territoire.

Plus de 4 emplois touristiques sur 10 dans l'hôtellerie - restauration

En Normandie, les emplois induits par la fréquentation touristique se trouvent non seulement dans les activités dites totalement touristiques (hôtel, campings...), mais aussi dans les secteurs partiellement liés au tourisme, tels la restauration et les commerces fréquentés par la population de passage et la population résidente. On estime qu'environ 15 400 de ces emplois sont implantés dans des activités liées intégralement au tourisme, soit 34,9 % du total. Les autres emplois se répartissent dans des activités plus ou moins fortement liées au tourisme selon leur localisation (cf. méthodologie). La restauration et l'hôtellerie constituent à elles seules 44,5 % de l'emploi induit par les touristes venant en Normandie, dont plus de la moitié dans la restauration (plus de 10 500 emplois, soit 23,9 %). Ce secteur se place devant l'hôtellerie qui emploie plus de 9 100 salariés (20,7 %). Les emplois se trouvent également dans les parcs d'attractions et les casinos (6,2 %), les campings et les autres hébergements touristiques (5,8 %) ou encore les super et hypermarchés (6,7 %), fréquentés à la fois par une clientèle de passage et par la population résidente.

Ces 44 000 emplois sont répartis de manière inégale sur le territoire régional. On les trouve essentiellement au sein des trois grandes agglomérations normandes. Les unités urbaines de Caen et du Havre et la zone Rouen - Vallée de Seine recensent à elles seules près de 14 200 emplois salariés touristiques, soit un tiers des emplois imputables à l'afflux de touristes en Normandie. Cette concentration d'emplois s'explique par trois facteurs : une offre de tourisme urbain de nature internationale, la présence d'une population locale nombreuse, consommatrice de biens et services touristiques et, une place importante donnée au tourisme d'affaires. Bien que moins peuplée que ces trois agglomérations, la fréquen-

tation touristique de la Côte Fleurie - Pays d'Auge engendre pour autant plus de 7 000 emplois salariés touristiques.

En proportion, ces 44 000 emplois représentent 4 % des emplois salariés normands, soit une part des emplois touristiques inférieure à celle observée au niveau national (4,6 %). Avec 5 % de l'emploi total⁽¹⁾, la Basse-Normandie se situe en 4^e position des régions françaises au même niveau que l'Aquitaine et devant la Bretagne (4,9 %). La Haute-Normandie est en retrait avec seulement 3,2 % de l'emploi touristique dans l'emploi total. Au sein même de la Normandie, la contribution est élevée pour les zones de la Côte Fleurie - Pays d'Auge (14,5 %), de la

(1) La présente étude porte exclusivement sur l'emploi salarié. Dans le texte, le terme "emploi total" désigne ici l'emploi salarié total.

L'emploi dans les activités salariés touristiques de Normandie en 2007

| Normandie | en moyenne annuelle | juillet-août | mai-juin-septembre |
|---|---------------------|---------------|--------------------|
| Activités 100 % touristiques, dont : | 15 433 | 18 384 | 16 229 |
| <i>hôtels</i> | 9 133 | 10 403 | 9 736 |
| <i>campings et autres hébergements touristiques</i> | 2 539 | 3 839 | 2 558 |
| <i>parcs d'attractions et casinos</i> | 2 717 | 2 927 | 2 799 |
| Activités fortement touristiques, dont : | 14 268 | 17 196 | 14 839 |
| <i>restauration</i> | 10 525 | 12 914 | 11 157 |
| <i>boulangerie</i> | 1 542 | 1 657 | 1 457 |
| Activités moyennement touristiques, dont : | 8 432 | 12 632 | 8 225 |
| <i>super et hypermarchés</i> | 2 954 | 5 465 | 2 742 |
| <i>commerces de détail non alimentaires</i> | 2 124 | 2 936 | 2 107 |
| <i>activités sportives et récréatives</i> | 1 569 | 1 794 | 1 676 |
| Activités Faiblement touristiques | 5 955 | 8 207 | 6 593 |
| Effectif Total | 44 096 | 56 433 | 45 900 |

Source : Insee, DADS 2007



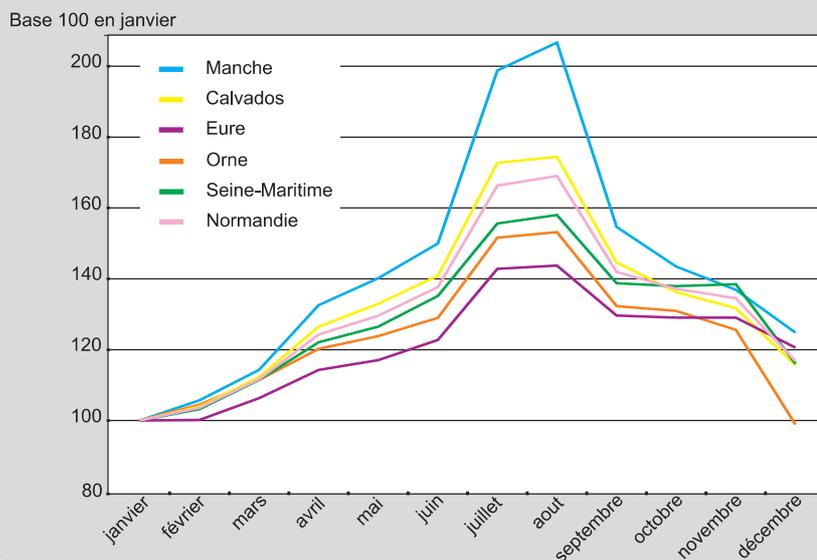
Restaurants en ville, boulangeries dans l'espace rural

Même si elle est présente sur l'ensemble du territoire, la restauration est davantage implantée dans les territoires urbains. Ainsi, dans la zone urbaine de Rouen - Vallée de Seine, 30,7 % des employés touristiques exercent dans un restaurant contre 23,8 % pour l'ensemble de la Normandie et 10,8% pour la zone à dominante rurale d'Alençon - Bagnoles-de-l'Orne. A l'inverse, les emplois en boulangerie induits par la fréquentation touristique sont plus présents dans les espaces ruraux. Ainsi, les boulangeries représentent 13,3 % de l'emploi généré par l'afflux de touristes dans le Rural Manche contre 1,1 % dans l'unité urbaine de Caen et 3,5 % pour l'ensemble de la Normandie. L'activité saisonnière résultant de la fréquentation des parcs d'attraction et des casinos est nettement plus marquée sur le littoral normand qu'à l'intérieur des terres (9,6 % contre 2,2 %). Quant aux thermes et à la thalassothérapie, s'ils ne représentent que 0,6 % des emplois touristiques normands, ils se concentrent dans la zone d'Alençon - Bagnoles-de-l'Orne, qui abrite à elle seule 40,4 % des emplois "thermaux" de la région.

Une forte saisonnalité estivale

Dans tous les types d'espace, l'emploi salarié touristique augmente, plus ou moins fortement, au cours de l'été. Ainsi, en Normandie, le volume des emplois touristiques augmente de 69,1 % entre les mois de janvier et d'août. Sa part dans l'emploi salarié total s'en trouve dès lors significativement modifiée en fonction de l'intensité de l'activité touristique. Elle représente ainsi 5 % de l'emploi salarié total en

Saisonnalité des emplois touristiques en 2007



août (56 900 emplois) contre 3,1 % de l'emploi salarié total en janvier (33 600 salariés). Toutefois la variation du nombre d'emplois n'est pas identique dans les cinq départements normands. Ainsi, la saisonnalité de l'emploi s'avère très marquée dans la Manche et le Calvados. Entre janvier et août, l'emploi lié au tourisme est respectivement multiplié par 2,1 et par 1,7. Au mois d'août, les emplois induits par le tourisme représentent 6,2 % des emplois salariés manchois et 7,9 % des emplois salariés calvadosiens. Cette forte croissance de l'emploi touristique s'explique par l'afflux des touristes sur les côtes bas-normandes au cours de la période estivale.

Ce surcroît d'activité varie aussi en fonction du secteur. La saisonnalité est très marquée dans les super et hypermarchés, les effectifs bondissant de 266 % au cours de l'année. Ainsi, au plus fort de l'été, la part dans l'emploi touristique total des saisonniers travaillant

dans les super et hypermarchés a doublé par rapport au mois de janvier. Cette saisonnalité est très marquée sur le littoral normand, l'emploi induit par le tourisme dans ce secteur étant multiplié par 6 entre janvier et août. Cette forte fluctuation s'explique, en partie, par le mode de gestion du personnel des magasins et le taux élevé des remplacements de personnel pendant la période estivale. Dans l'hôtellerie normande, le nombre d'emplois généré par le tourisme varie de + 33,9 %. La saisonnalité est aussi peu perceptible dans les trois agglomérations normandes (+ 16,2 %). Cette faible variation de l'emploi touristique au cours de l'année s'explique en grande partie par le tourisme d'affaires, qui vient compléter le tourisme d'agrément.

Bruno DARDAILLON
Insee

L'emploi salarié touristique dans les départements normands en 2007

| | en moyenne annuelle | juillet-août | mai-juin-septembre |
|--------------------------------|---------------------|---------------|--------------------|
| Basse-Normandie, dont : | 24 080 | 32 177 | 25 239 |
| Calvados | 14 903 | 19 503 | 15 671 |
| Manche | 6 631 | 9 447 | 6 907 |
| Orne | 2 908 | 3 590 | 3 023 |
| Haute-Normandie, dont : | 19 906 | 24 146 | 20 551 |
| Eure | 5 352 | 6 323 | 5 435 |
| Seine-Maritime | 14 899 | 18 168 | 15 462 |
| Normandie | 44 096 | 56 433 | 45 900 |

Note : la somme de l'emploi salarié touristique des départements est différente de l'emploi salarié touristique de la région, les résultats des différents zonages n'étant pas additifs

Source : Insee, DADS 2007

L'emploi salarié touristique en 2007

| | Part dans l'emploi salarié touristique normand (en %) | Part de l'emploi salarié touristique dans l'emploi total (en %) | Nombre d'emplois liés au tourisme (en moyenne annuelle) |
|--------------------------------|---|---|---|
| Basse-Normandie, dont : | 55 | 5,0 | 24 080 |
| <i>Calvados</i> | 33 | 6,3 | 14 903 |
| <i>Manche</i> | 15 | 4,5 | 6 631 |
| <i>Orne</i> | 6 | 3,1 | 2 908 |
| Haute-Normandie, dont : | 45 | 3,2 | 19 906 |
| <i>Eure</i> | 12 | 3,2 | 5 352 |
| <i>Seine-Maritime</i> | 33 | 3,3 | 14 899 |
| Normandie | - | 4 | 44 096 |

Source : Insee, DADS 2007



ZOOM

Les salariés saisonniers en Normandie sont jeunes et féminins

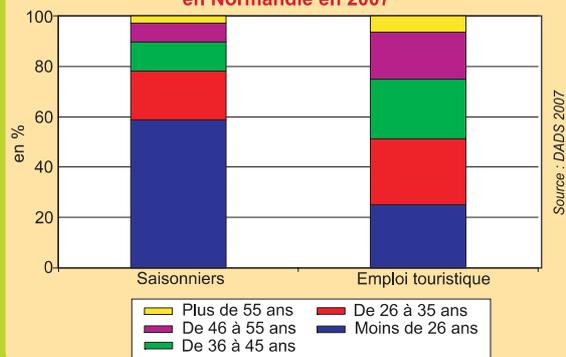
Le saisonnier normand présente un profil très caractéristique à la fois jeune et féminin. En Normandie, 60,4 % des emplois saisonniers sont occupés par des femmes, proportion du même ordre que celle observée au niveau de l'ensemble des emplois touristiques normands. La proportion de femmes occupant ces emplois varie suivant les territoires, s'échelonnant de 57,3 % dans le Calvados à 69,1 % dans l'Orne. Les femmes occupant des emplois saisonniers exercent avant tout dans les secteurs de la coiffure (90,6 %), des thermes et de la thalassothérapie (87,1 %) ou encore dans les super et hypermarchés (67,4 %).

Près de 6 emplois saisonniers sur 10 liés au tourisme sont occupés par des jeunes de moins de 26 ans, contre moins de 3 sur 10 pour l'ensemble des emplois salariés touristiques normands. Ces jeunes saisonniers sont très présents dans le secteur des super et hypermarchés (78,7 %).

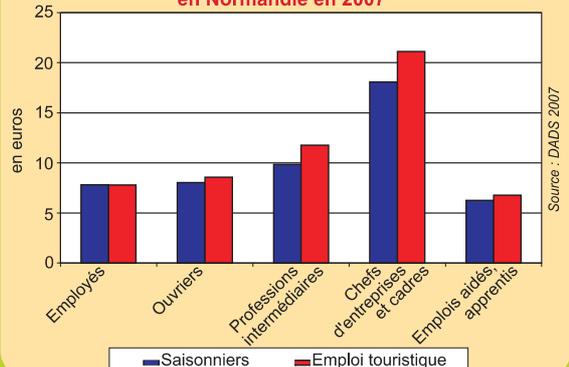
L'emploi saisonnier s'avère moins qualifié. Ainsi on compte nettement plus d'employés saisonniers que de permanents (respectivement 69,5 % contre 55,7 %). Ces emplois se concentrent essentiellement dans l'hôtellerie (82,9 %) et dans la restauration (78,8 %).

En Normandie, le salaire horaire moyen perçu par un saisonnier du tourisme s'élève à 8,24 € nets, soit 15,2 % de moins que la rémunération moyenne des emplois touristiques normands. Cette différence est essentiellement due à un effet de structure des qualifications. On trouve en effet, deux fois moins de cadres, de chefs d'entreprise et de professions intermédiaires parmi les saisonniers qu'au sein de l'ensemble des emplois touristiques normands. Les femmes sont plus nombreuses à occuper des emplois saisonniers dans les secteurs les moins rémunérateurs, tels que la boulangerie, les hôtels et les restaurants. Ce qui explique la différence de salaire par rapport aux saisonniers masculins (-7,7 %).

Répartition de l'âge du personnel du secteur touristique en Normandie en 2007



Salaire horaire net dans le secteur du tourisme en Normandie en 2007





MÉTHODE

Cette étude s'appuie sur une méthode visant à identifier la part des emplois liés à l'activité touristique en croisant l'orientation plus ou moins marquée des communes vers le tourisme et le caractère plus ou moins touristique des différents secteurs d'activité.

Le niveau d'équipement touristique de chaque commune est déterminé à partir de six indicateurs : l'emploi dans la restauration, la capacité en restaurant, la capacité d'hébergement dans les hôtels, la capacité d'hébergement dans les campings, le nombre de résidences secondaires rapporté à celui des résidences principales et la présence d'un site touristique. Le niveau d'équipement touristique du bassin de vie auquel appartient la commune est, dans un deuxième temps, pris en compte. Au final, chaque commune est soit bien, soit moyennement, soit peu équipée pour le tourisme.

Un classement des activités des établissements est établi par ailleurs, en fonction de l'intensité de leur lien avec le tourisme. Chaque activité est alors considérée comme totalement, fortement, moyennement, faiblement ou pas du tout touristique. Dès lors, suivant le classement de la commune et le classement de l'activité, l'emploi salarié des établissements est attribué intégralement, en partie ou pas du tout à la fréquentation touristique suivant le tableau de décision ci-après.

| Type d'activité | Type de commune | | |
|-------------------------|---|---|------------------------------|
| | Bien équipée pour le tourisme | Moyennement équipée pour le tourisme | Peu équipée pour le tourisme |
| 100 % touristique | Ensemble des emplois | Ensemble des emplois | Ensemble des emplois |
| Fortement touristique | Emplois de la bosse + partie des emplois du socle | Emplois de la bosse + partie des emplois du socle | Aucun emploi |
| Moyennement touristique | Emplois de la bosse + partie des emplois du socle | Emplois de la bosse | Aucun emploi |
| Faiblement touristique | Emplois de la bosse | Aucun emploi | Aucun emploi |
| Non touristique | Aucun emploi | Aucun emploi | Aucun emploi |

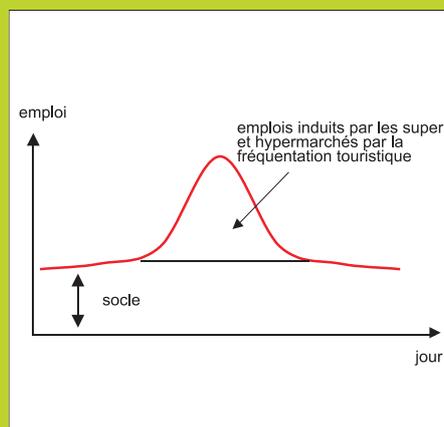
Ainsi, pour une activité moyennement touristique (super et hypermarchés) dans une commune moyennement équipée pour le tourisme, les seuls emplois retenus comme étant induits par la fréquentation touristique seront ceux de la "bosse".

Une seconde approche a été élaborée pour caractériser les emplois saisonniers (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, salaire...). Deux types d'emplois salariés seront considérés comme saisonniers :

- ceux dont la période de rémunération débute et se termine durant la saison d'été,
- ceux pour lesquels la rémunération en saison d'été représente plus de la moitié d'une rémunération totale perçue au cours d'une période s'étalant du 1^{er} mars au 31 octobre.

Les données utilisées sont issues des déclarations de données sociales (DADS) pour l'année 2007. Trois types de zonage ont été retenus pour présenter les résultats :

- les départements,
- le zonage des espaces touristiques nationaux (ETN) qui distingue le littoral de l'intérieur, et les espaces ruraux ou urbains,
- le zonage défini pour la diffusion des résultats de l'enquête mensuelle de fréquentation hôtelière (EFH).



**DIRECTION
REGIONALE DE L'INSEE
DE BASSE-NORMANDIE**

93, rue de Geôle
14052 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02.31.15.11.00
Fax : 02.31.15.11.80

www.insee.fr/basse-normandie

Directeur de la publication :
Michel GUILLEMET

Service études et diffusion :
Julien BECHTEL

Rédacteur en Chef :
Didier BERTHELOT

Composition PAO :
Françoise LEROND
Marie-Isabelle LARDET

Crédit photos :
Comité régional du tourisme ; Chambre régionale d'agriculture ; Comité départemental du tourisme de la Manche.

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02.31.15.11.14

© INSEE 2010